

# AUDIENCE À LA DSDEN : QUOI DE NEUF POUR LES AESH 1<sup>ER</sup> DEGRÉ ?

Le 22 mai dernier, SUD éducation 93 a été reçu par les services départementaux de l'Éducation Nationale avec les autres syndicats du département pour faire un point sur la situation des AESH dans le 93 et sur la création des PIALs (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) prévus par la loi Blanquer que nous combattons.

## **Des contrats aidés (CUI) aux CDD aux CDI : elle est où la sortie de la précarité ?**

### → les annonces

Le gouvernement a annoncé la disparition des contrats aidés et la généralisation d'un **CDD portant sur des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) de 3 ans renouvelable une fois et donnant lieu à un CDI au bout de 6 ans**. Les services départementaux se sont engagés à réemployer tous les personnels en CUI qui ont reçu des avis favorables en contrat AESH à 24h.

SUD éducation 93 dénonce la **multiplication des contrats précaires pour les personnels qui exercent des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap** et se réjouit de l'arrêt du recrutement en CUI. Néanmoins les CDD et la cdisation sont très insuffisants et ne garantissent pas d'évolutions salariales ni de véritables améliorations des conditions de travail.

### → les revendications de SUD éducation

- le réemploi de tous les personnels CUI en contrat AESH et le recrutement de personnels non précaires à hauteur des besoins : trop d'élèves sont en attente d'un-e AESH dans le 93,
- la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels AESH avec la création d'un véritable statut intégré dans la Fonction Publique,
- une formation pour tous les personnels AESH y compris pour permettre aux AESH du 1<sup>er</sup> degré d'exercer leurs missions dans le 2<sup>nd</sup> degré si ils et elles le souhaitent.
- en finir avec l'avis motivé par les directeur-trice-s d'école dans les demandes de renouvellement.

## **Les PIALs, ça donne quoi dans le 93 ?**

### → les annonces

Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIALs) sont une des mesures de la loi Blanquer contre laquelle les syndicats appellent à se mobiliser.

**Ne restez pas isolé-e, contactez SUD éducation 93, le syndicat qui défend les AESH !**

## **Gestion des AESH dans le 93 : il faut gagner de meilleures conditions de travail et des avancées salariales !**

### → les annonces

La DSDEN simplifie la gestion des AESH dans le département puisqu'on passe de 3 employeurs à 2 employeurs :

- la DSDEN est l'employeur des personnels en CDI,
- le lycée Eiffel est l'employeur pour tous les AESH qui ne sont pas en CDI.

L'établissement payeur pour le 93 est Benjamin Franklin (dans le 77).

La DSDEN a annoncé qu'une réflexion concernant une revalorisation des salaires était en cours, SUD éducation93 y sera particulièrement attentif.

### → les revendications de SUD éducation

- une augmentation du salaires avec un SMIC à 1700€ et de véritables augmentations salariales à l'ancienneté,
- l'accès aux mêmes primes et indemnités (REP et REP +, frais de déplacement ) et pondérations ( en REP + ou pour affectation multiple) que les personnels titulaires.

Les PIALs désignent une nouvelle gestion, mutualisée, des personnels AESH qui seront emmenés à intervenir auprès d'élèves sur plusieurs lieux d'études différents. L'année prochaine les PIALs ne devraient pas être généralisés à tout le département et la DSDEN n'envisage que des pôles par degré (Pôles école – Pôles collège – Pôles lycée) et les élèves bénéficiant de 24h d'accompagnement ne seront pas concernés par les PIALs cependant ceci est susceptible d'évoluer après la mise en place des PIALs.

### → les revendications de SUD éducation

- abandon des PIALs
- pas plus d'un-e AESH par élève et pas plus de deux élèves pour un-e AESH,
- la reconnaissance d'un temps de de travail à temps plein : 24h devant élève + le temps de concertation, de formation, de préparation...
- des formations accentuées,
- le respect des notifications chiffrées de la MDPH